

Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou BROSIA SPECIAL SCOPE

désignation du mélange

Numéro -

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

Code de produit H2335

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiéesGraisse lubrifianteUtilisations déconseilléesDonnée inconnue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la societe HAFA France

Adresse ZI - Allée Clotaire 1er

BP 243

76197 YVETOT

FR

Division Service Qualité HAFA

Téléphone Téléphone .: 33 (0) 2 35 95 45 54

Télécopie: 33 (0) 2 35 95 83 63

adresse électronique fds@hafa.org

Personne à contacter Donnée inconnue.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée Catégorie 1B H317 - Peut provoquer une allergie

cutanée.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2 H411 - Toxique pour les

long terme organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Contient : Sulfonates de calcium dérivés du pétrole

Pictogrammes de danger



SDS FRANCE 1 / 13



Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

Intervention

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas

respirer cette poussière.

2.3. Autres dangers Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés

perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités	10 - < 20	64742-54-7 265-157-1	01-2119484627-25-XXXX	649-467-00-8	
Classification	: Asp. Tox. 1;	H304			L
Oxyde de zinc	10 - < 20	1314-13-2 215-222-5	01-2119463881-32-XXXX	030-013-00-7	
Classification	: Aquatic Acu	te 1;H400, Aquatio	Chronic 1;H410		
Sulfonates de calcium dérivés du pétrole	5 - < 10	61789-86-4 263-093-9	01-2119488992-18-XXXX	-	
Classification	: Skin Sens.	1B;H317			

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

SDS FRANCE 2 / 13



Produit: **BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code: H2335 Version: 2.0 Révision: le 18-Avril-2023

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

- Contient : Huile minérale

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7). La classification de l'annexe VI du dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon la note 10. Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

4.1. Description des premiers secours

inhalation

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux

Ingestion

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous

observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

Combustion en cas de feu. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Voir également section 10.

Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SDS FRANCE 3 / 13



Produit: **BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code: H2335 Version: 2.0 Révision: le 18-Avril-2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas

toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue

protectrice appropriée.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités

locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la

protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans

danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de

matière, si ceci est sans risque.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Température de stockage : entre 0°C et 40°C. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s)

Donnée inconnue.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet

Donnée inconnue.

(DDSE) Concentrations prédites sans

l'exposition

Donnée inconnue.

effet (PNEC) Directives au sujet de

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

physique actuelle du produit.

France - INRS : Désignation « Peau »

BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE (CAS SEQ100910) Résorption via la peau Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Résorption via la peau

(CAS 64742-54-7)

8.2. Contrôles de l'exposition



Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé. Le port d'un masque facial est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Caoutchouc Viton (fluoré). Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle

(PVC). Alcool polyvinylique (PVA). P.T.F.E. (Teflon).

- Autres Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

imperméable est recommandé.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. **Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé

pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir

manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail

contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	VLE	10 mg/m3	
	VME	5 mg/m3	
Polytétrafluoroéthylène (CAS 9002-84-0)	VME	5 mg/m3	
La France. INRS, Valeurs limites d	l'exposition professionnelle a	aux agents chimiques	
Composants	Type	Valeur	Forme

 Composants
 Type
 Valeur

 Dioxyde de titane [sous
 VME
 10 mg/m3

forme de poudre contenant moins de 1 % de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 μm] (CAS 13463-67-7)

État réglementaire: Limite Indicative

Oxyde de zinc (CAS VME 5 mg/m3 Fumée.

1314-13-2)

10 mg/m3 Poussières.



Produit : BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

La Belgique. Valeurs limites d'exposition Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane [sous forme de poudre contenant moins de 1 % de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 μm] (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m3	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	VLCT	10 mg/m3	Fraction alvéolaire.
	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.
Composants supplémentaires	Туре	Valeur	Forme
BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE (CAS SEQ100910)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'expos	sition aux postes de travail		
Composants	Туре	Valeur	Forme
Dioxyde de titane [sous forme de poudre contenant moins de 1 % de particules de diamètre aérodynamique ≤ 10 µm] (CAS 13463-67-7)	VME	3 mg/m3	Poussière respirable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole),	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)		3 mg/m3	
déparaffinées au solvant	VLCT	3 mg/m3	Fumée respirable.
déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7) Oxyde de zinc (CAS		-	
déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7) Oxyde de zinc (CAS	VLCT	3 mg/m3	Fumée respirable.
déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7) Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	VLCT VME	3 mg/m3	Fumée respirable.

Procédures de suivi recommandées

Autres données d'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme physique actuelle du produit.



Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

France - INRS : Désignation « Peau »

BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE Résorption via la peau

(CAS SEQ100910)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Résorption via la peau

(CAS 64742-54-7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolide.FormeSolide. PâteCouleurBlanc cassé.OdeurD'huile.

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Donnée inconnue.

Inflammabilité (solide, gaz)Non disponible.Point d'éclairDonnée inconnue.TempératureDonnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

pH Donnée inconnue.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Insoluble.

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

Pression de vapeur Donnée inconnue.

Densité de vapeur Donnée inconnue.

Densité relative 1,05

Température pour densité

relative

25 °C (77 °F)

Caractéristiques des particules Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

les classes de danger

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Point de goutte > 250 °C (> 482 °F)
Propriétés comburantes Non comburant.

Point d'écoulement < -30 °C (< -22 °F)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

SDS FRANCE 7 / 13



Produit: **BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code: H2335 Version: 2.0 Révision: le 18-Avril-2023

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des

substances incompatibles. Eviter les températures supérieures à 500°F (260°C).

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Magnesium (Powder, 200°C) Aluminum (Powder, 200°C) Matières

halogénées. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux Fluorure d'hydrogène. Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de

carbone. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la

décomposition du produit. Difluorure de carbonyle.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des

irritations, la nausée et la diarrhée.

Les vapeurs générées par la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent entraîner une fièvre due aux fumées de polymère. Les symptômes sont : frissons, fièvre, malaise et douleur

musculaire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Toxicité aiquë

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Ce mélange contient ≥ 1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7). La classification de l'annexe VI du dioxyde de titane ne s'applique pas à ce mélange selon la note 10 (la classification Cancérigène Cat. 2 par inhalation ne s'applique qu'aux mélanges en poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente ou est incorporé sous forme de particules de diamètre

aérodynamique ≤ 10 µm).

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait normalement pas donner donner lieu à des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations Donnée inconnue.

SDS FRANCE 8 / 13



Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ToxicitéToxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. D'après les

données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les

milieux aquatiques, danger aigu, ne sont pas remplis.

Produit Espèce Résultats d'essais

BROSIA SPECIAL SCOPE

Aquatique

Aiguë

Autre CE50 - > 100 mg/l

Composants Espèce Résultats d'essais

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Aquatique

Aiguë

Algues CE50 Algues 0,17 mg/l, 72 Heures

CI50 Algues 0,17 mg/l, 72 Heures

Chronique

Algues CSEO Algues 0,017 mg/l, 72 Heures

12.2. Persistance et

dégradabilité

Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de

bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log Kow)

Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité en général

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Non disponible.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminéLes récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE 12 01 12* Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

SDS FRANCE 9 / 13



Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU UN3077

14.2. Désignation officielle MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde

de transport de l'ONU de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Risque subsidiaire Label(s) 9
No. de danger (ADR) 90
Code de restriction en tunnel

14.4. Groupe d'emballage III **14.5. Dangers pour** Oui.

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

IATA

14.1. UN number UN3077

14.2. UN proper shipping Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Oxyde de zinc)

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 9
Subsidiary risk 14.4. Packing group III
14.5. Environmental hazards Yes.
ERG Code 9L

14.6. Special precautions

for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

- .

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

14.1. UN number UN3077

14.2. UN proper shipping ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Oxyde de zinc), MARINE

name POLLUTANT

14.3. Transport hazard class(es)

Class 9
Subsidiary risk
14.4. Packing group III

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant Yes

EmS F-A, S-F

SDS FRANCE 10 / 13



Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

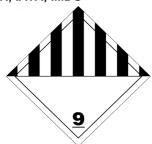
Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

14.6. Special precautions for user

Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport maritime en vrac Sans objet. conformément aux instruments de l'OMI

ADR; IATA; IMDG



Polluant marin



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

SDS FRANCE 11 / 13



Produit: **BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code: H2335 Version: 2.0 Révision: le 18-Avril-2023

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Donnée inconnue. Références

SDS FRANCE 12 / 13



Produit: BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335 Version : 2.0 Révision : le 18-Avril-2023

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

HAFA France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.